

Recommandations de l'Agence de santé

Étude sur le milieu humain

À l'automne 2008, le MDDEP a mandaté l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue afin d'analyser différentes parties de l'étude d'impact environnemental déposée par Osisko. En janvier dernier, les résultats de l'analyse psychosociale étaient présentés à Malartic en Santé.

Par Louise Leboeuf

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mandaté monsieur Ghislain Beaulé, répondant régional de Villes et Villages en Santé et de développement des communautés, afin d'analyser les aspects psychosociaux de l'étude d'impact environnemental (ÉIE) réalisé par la firme Genivar pour le compte d'Osisko. Il n'a eu qu'une semaine pour effectuer son travail.

Ghislain Beaulé a fait quelques recommandations. L'ÉIE a évalué plusieurs paramètres caractérisant le milieu humain touché par le projet Canadian Malartic.

Même si des mesures d'atténuation sont proposées, monsieur Ghislain Beaulé mentionne qu'il s'avère

important de rester vigilants face aux situations de stress, d'anxiété, d'inquiétude, d'irritation, de colère qui affectent une partie de la population touchée par la relocalisation.

« Malartic est un milieu défavorisé économiquement. Il faut regarder la santé dans sa globalité. Une partie de la population est plus vulnérable, dont les personnes plus démunies ou ayant des problèmes de santé mentale », explique monsieur Beaulé, qui suggère la mise en place de mesures d'accompagnement pour les personnes fragilisées.

Il met en garde l'écart grandissant entre les riches et les pauvres si le projet démarre, ce qui peut engen-

drer de nouvelles problématiques.

« Même si la ville va bénéficier de nouvelles infrastructures et de nouveaux services, la chronicité des problèmes qui existaient avant le projet reviendra à la surface de façon aiguë », écrit monsieur Beaulé. Il fait aussi mention que l'augmentation temporaire de l'accroissement du revenu familial (pendant la période de vie du projet minier) entraînera aussi son lot de difficultés.

En effet, l'augmentation du niveau de vie grâce aux emplois bien rémunérés mène à la surconsommation et à l'endettement. Au lieu d'assister à une augmentation d'une richesse collective, le milieu s'appauvrit et les problèmes sociaux grandissent.

Recommandations

Il recommande à la Ville de favoriser la participation citoyenne. « Un comité de vigilance qui suivrait l'évolution des impacts du projet sur la population et qui pourrait proposer des mesures d'atténuation aurait avantage à

être mis sur pied », suggère monsieur Beaulé.

« Malartic en Santé se dit préoccupé par cette analyse et compte se pencher davantage sur les différents aspects soulevés dans ce rapport », confirme monsieur André Beaucage, président de l'organisme.

« À ce stade-ci, nous ne savons pas encore si Malartic en Santé va déposer un mémoire », mentionne monsieur Beaucage.

Il mentionne également de rester vigilants et proactifs concernant la fermeture de la mine, pour ne pas qu'elle rime avec fermeture de la ville. « Lebel-sur-Quévillon est une ville monoindustrielle où il n'y a plus d'emplois. Que peut-on faire comme collectif pour développer d'autres projets structurants. Il faut se préparer à l'avance », explique monsieur Beaulé. Il aurait souhaité plus de temps pour évaluer d'autres dimensions, dont le calcul du pourcentage de personnes qui déménagent et les raisons qui les motivent.

260

DC28

Projet minier aurifère Canadian Malartic

MRC La Vallée-de-l'Or 6211-08-005